

Privilège—M. Kilgour

M. Kilgour: Madame le Président, je suis tout à fait en désaccord avec le député d'en face, c'est une question de respect de la règle du droit. Vous n'êtes pas obligée de décider si la question est légale ou non, vous êtes obligée, à mon avis, de décider s'il y a une question valable pour la Cour suprême du Canada. A mon avis, si vous êtes d'accord sur cela, vous pouvez dire qu'il faut s'attendre que les droits et privilèges des députés sont en jeu, ce n'est pas acceptable au président de la Chambre de forcer les députés à voter, à procéder avec la résolution. Avec tout le respect que je vous dois, je vous demande comme député, avocat comme beaucoup d'autres, d'élargir un peu la situation. Hier soir, j'avais demandé que vous pouviez donner une plus large définition du mot «obstacle». Est-ce que c'est possible de donner un plus grand contenu aux règles? Sinon, comme je le disais, nous sommes dans une situation un peu ridicule. Puis-je dire qu'il est 6 heures, madame le Président?

[Traduction]

Mme le Président: Il reste quelques minutes au député. S'il veut avoir fini avant 6 heures, il faudrait qu'il se dépêche.

[Français]

M. Kilgour: Madame le Président, comme je disais hier, vous n'êtes pas un avocat, vous n'avez pas une grande expérience dans les questions de droit. Les juges, chaque jour de leur vie, décident des questions à propos d'une position assez

étroite. Est-ce qu'on peut prendre une position plus grande? A mon avis, c'est beaucoup préférable pour la Chambre des communes si vous pouvez prendre un jugement un petit peu plus large que vous avez indiqué jusqu'à maintenant. A mon avis, il n'était pas nécessaire pour les députés que vous décidiez de la question dans une façon assez étroite. Madame le Président, est-ce que je peux dire qu'il est 6 heures?

Mme le Président: Je pense que si l'honorable député pouvait terminer en deux minutes, on pourrait s'entendre avec la Chambre pour que . . .

● (1800)

[Traduction]

Je vais permettre au député de continuer encore quelques minutes, s'il peut conclure. Je crois qu'il le peut, car cela fait un bon bout de temps qu'il parle de cette question. Je lui accorde encore quelques minutes, mais pas trop longtemps.

Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Une voix: Il est 6 heures.

Mme le Président: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures demain après-midi.

(A 6 h 1, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)